



Jean- Baptiste Lamarck

Article "JUGEMENT"
NOUVEAU DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE,
appliquée aux arts, à l'agriculture,
à l'économie rurale et domestique, à la médecine, etc.
Par une société de naturalistes et d'agriculteurs.
Volume 16, p 570-579

1817

Réalisation :
Pôle HSTL du CRHST, 2001
Unité Mixte de Recherche CNRS / Cité des sciences et de l'industrie, Paris
<http://www.crhst.cnrs.fr>

Ouvrage numérisé à partir de l'exemplaire conservé à la Bibliothèque centrale du
Muséum national d'histoire naturelle
cote Y1 3026 -- 16

Numérisation : Claudia Zudini, Raphaël Bange
sous la direction de Pietro Corsi
pour <http://www.lamarck.net>

Réalisé dans le cadre du portail Internet *Hist-Sciences-Tech* :

>> HistSciences >
>> Tech >

[Article précédent non reproduit]

JUGEMENT. On nomme ainsi le résultat d'une opération qui s'exécute dans l'organe de l'intelligence entre deux idées ou davantage, rendues à la fois présentes à l'esprit ; résultat qui constitue une idée nouvelle et souvent plusieurs. L'opération qui amène ce résultat consiste en ce que plusieurs idées étant à la fois rendues présentes à l'esprit, les traits de chacune d'elles, mis en mouvement, se réunissent alors, soit en mélange, soit plutôt en opposition, et forment aussitôt, dans l'espace que je nomme le *foyer de l'esprit*, un ensemble de traits divers ; ensemble qui constitue une figure, une image nouvelle. Or, cette image offrant les rapports entre les idées employées, et faisant ressortir les différences qui les distinguent, caractérise l'*idée nouvelle*, amenée par l'opération. A l'instant, cette idée devient sensible ou perceptible à l'individu, étant transmise à son *sentiment intérieur* par la communication qui

existe entre le foyer de l'esprit et celui des sensations ; et aussitôt le sentiment dont il s'agit la fixe et l'imprime dans l'organe. C'est aux rapports, aux différences, aux particularités que présente cette même idée, que nous donnons le nom de *conséquence*, de *jugement* ; et c'est à l'acte particulier qui s'exécute dans l'organe de l'intelligence, et dont je viens d'esquisser l'ordre probable, qu'est dû le résultat qui constitue tout jugement quelconque. Pour saisir ma pensée à cet égard, voyez ce que j'ai dit à l'article *idée*, en traitant des idées complexes, et surtout l'article *intelligence*.

Le jugement, pour l'homme, ou autrement son pouvoir de juger, est, de toutes ses facultés, celle qui est la plus importante ; celle à laquelle il peut parvenir à donner l'étendue la plus considérable ; celle alors qui peut mettre entre lui et tous les autres êtres intelligents de notre globe, une distance énorme en l'élevant infiniment au-dessus d'eux ; celle qui constitue seule le but de l'intelligence, laquelle tend à tout connoître, à *juger* convenablement tous les objets ; celle, enfin, qui peut lui donner une supériorité, une dignité, qu'aucun autre être ici connu ne sauroit égaler. Mais la dignité dont je parle, n'est pas le propre de tout homme ; comme je le montrerai.

En naissant, l'homme n'apporte aucune idée acquise, et n'a encore exécuté aucun jugement ; il ne possède alors qu'une seule source d'action, que celle que constitue l'*ins-* [instinct]

inct (V. ce mot). Mais, bientôt après, il en acquiert une seconde ; car, parmi les objets divers qui frappent alors ses sens, son attention, excitée par les sensations qu'il reçoit, commence à s'exercer. Il la fixe, effectivement, sur certains de ces objets, les compare à d'autres, et *juge* enfin. Le voilà donc possesseur d'une idée ; de celle d'un des objets qui ont frappé ses sens, qu'il a remarquée et comparée à d'autres ; d'une idée, en un mot, qui s'est imprimée dans son organe, et qui, dès lors, peut déterminer sa *volonté d'agir*. Il possède donc maintenant la seconde source d'action qui lui manquoit lorsqu'il étoit privé d'idées ; il peut *vouloir*.

Non-seulement toute sensation ne donne pas une idée, car j'ai fait voir qu'il n'y a que celles sur lesquelles notre attention s'est fixée qui puissent nous en faire obtenir ; mais en outre, il faut qu'il y ait eu comparaison entre l'objet remarqué et d'autres objets aussi remarquables, et qu'il en soit résulté un jugement.

Par exemple, s'il étoit possible, ou s'il arrivoit qu'un individu, après sa naissance, ne reçût qu'une seule sensation, que son attention ne pût se fixer que sur un seul objet, et même que sur une face ou une particularité de cet objet, il ne pourroit faire aucune comparaison, ne *jugeroit* point, et sans doute n'obtiendrait aucune idée de l'objet dont il est question. Aussi est-il reconnu que nous ne

jugeons que par comparaison ; que, conséquemment, nous ne distinguons les objets qu'après les avoir remarqués, les avoir comparés à d'autres, et les avoir *jugés*. C'est donc toujours par le jugement que nous obtenons des idées et des connoissances diverses.

Puisque nous ne jugeons que par comparaison, il s'agit de savoir si nos comparaisons sont toujours justes, toujours bien faites, toujours complètes. Or, l'observation nous apprend que toute action est susceptible de perfectionnement, et que ce perfectionnement s'acquiert non-seulement par l'exercice, comme première condition, mais, en outre, à l'aide de moyens particuliers et de circonstances qui sont nécessaires pour l'accroître.

En effet, comme nos autres facultés, celle de *juger* s'accroît, s'étend et se perfectionne en nous, à mesure que nous l'exerçons davantage ; elle s'étend et se perfectionne surtout à mesure que, variant et multipliant nos idées, nous les rectifions successivement l'une par l'autre, ainsi que les jugemens qui nous les ont fait obtenir. Ceux-ci acquièrent donc graduellement une rectitude d'autant plus grande, que nos idées et nos connoissances sont plus multipliées, plus diversifiées. Cette considération est très-importante : elle trouve déjà des applications dans beaucoup de nos jugemens de faits ; mais c'est surtout pour

ceux de nos jugemens qui emploient des idées complexes, qu'elle offre une application essentielle ; et tous nos raisonnemens sont dans ce cas.

Il résulte de cette vérité, partout constatée par l'observation, que, dans tout pays où la civilisation existe depuis long-temps, la *rectitude* et l'*étendue du jugement*, dans les individus de notre espèce qui y vivent, s'offrent nécessairement en une multitude de degrés divers, qui sont tous en raison de ce que les individus dont il s'agit ont plus exercé leur jugement, ont plus acquis d'idées et de connoissances diverses. Or, comme la différence de situation de ces individus varie extrêmement dans la société, par le fait même de l'ordre et de l'état de choses que la civilisation a établis ; comme les uns, ne possédant rien ou presque rien, sont obligés d'employer tout leur temps à des travaux en général grossiers et toujours les mêmes, afin de pouvoir subsister ; ce qui borne extrêmement les idées qu'ils peuvent acquérir et les réduit à n'en posséder que dans un cercle fort étroit qui leur suffit ; tandis que d'autres, dans des situations graduellement plus aisées, ont proportionnellement plus de temps, plus de moyens pour étendre et diversifier les leurs ; il est donc de toute évidence que, parmi les hommes d'un pays dans le cas cité, la *rectitude* et l'*étendue* du jugement des individus doivent offrir une suite fort grande de degrés tous

différens les uns des autres, présentant des supériorités de plus en plus considérables entre ces mêmes individus. Delà, l'existence réelle d'une échelle relative à l'intelligence des individus de l'espèce humaine, depuis que celle-ci est sortie de l'état sauvage ; échelle dont j'ai parlé dans mes ouvrages, et qui offre, à cet égard, une si grande disparité entre ceux qui appartiennent aux deux extrémités qu'elle présente.

A quelque degré de l'échelle qu'appartienne un individu quelconque, ce degré en est pour lui le terme supérieur ; son jugement le lui montre ainsi et ne lui laisse rien voir au-delà. Il conçoit, à la vérité, qu'on peut l'emporter sur lui en connoissances d'objets particuliers dont il ne s'est pas occupé ; mais il ne sauroit croire que le jugement d'aucun autre puisse avoir quelque part plus de rectitude que le sien. Presque tout le monde ignore, en effet, que le jugement est d'autant plus imparfait, d'autant plus borné, qu'on l'a moins exercé, que l'on a moins d'idées, moins de connoissances, etc. ; en sorte que, hors du cercle des idées que l'on a pu acquérir, le jugement, sur lequel on compte néanmoins, est essentiellement sans solidité.

Le jugement est à l'esprit, ce que les *yeux* sont au corps ; de part et d'autre, l'on ne voit, soit les objets, soit les choses,

que par ces moyens ; tout paroît donc réellement tel qu'on l'aperçoit. Mais, dans tous les hommes, l'organe de la vue est à peu près au même niveau ; et si les yeux les abusent quelquefois, en général ils les trompent peu, et chacun a des moyens pour corriger les grandes erreurs qu'ils occasionent. On est loin de pouvoir dire la même chose du jugement. Les degrés de rectitude de cette belle faculté sont si variés, si nombreux, et distinguent tellement les individus entre eux, que, lorsque l'on considère les extrêmes, on trouve une différence énorme entre un homme et un autre.

Sans doute, une catégorie de situation, à peu près la même dans la société, comme dans la classe tout-à-fait populaire de tout pays civilisé, classe qui embrasse la principale partie de ses habitans, réduit le jugement de ces derniers à un degré très-inférieur, et les rapproche beaucoup, à cet égard, les uns des autres ; mais, hors de cette classe, l'échelle s'étend graduellement en degrés très-différens, relativement aux supériorités de jugement qui distinguent les individus. Or, c'est là qu'il faut chercher la source des contradictions dans l'émission des idées ; celle des opinions et des manières de voir si différentes ; celle des fausses routes obstinément suivies dans certaines sciences ; celle des obstacles qui entravent les progrès de nos connoissances ; c'est là aussi ce qui donne tant de

facilité à maintenir des préventions et des préjugés dont on profite, en un mot, à abuser les hommes, à les dominer, etc.

Il est si vrai que ce n'est qu'à une grande diversité d'idées et de connoissances que le jugement doit l'étendue et la rectitude qu'il est susceptible d'acquérir, que des hommes très-habiles dans une étude particulière à laquelle ils se sont exclusivement livrés, et où ils ont pénétré jusque dans les plus petits détails, n'ont, en général, qu'un jugement très-médiocre sur tout ce qui est étranger à leur objet, et souvent même apprécient fort mal le degré d'intérêt qui lui appartient, comparativement aux autres parties des connoissances humaines. Les hommes dont il s'agit, peuvent être satisfaits de leur manière de *juger*, dans ce qui concerne le cercle ordinaire de leurs idées et ce dont ils se sont particulièrement occupés ; mais ne les en sortez pas, car ils ne seroient plus en état de vous entendre.

Ce n'est pas là le propre assurément de ceux qui ont beaucoup varié leurs idées et leurs connoissances ; qui ont toujours et partout exercé leur jugement ; qui ont pris l'habitude de réfléchir et de penser profondément ; qui se sont constamment consacrés à l'Observation des faits, sans exclusion d'objets ; enfin, qui se sont efforcés de distinguer nos connoissan- [connoissances]

ces les plus certaines, des pensées admises comme telles et qui ne sont que le produit de l'opinion. Ceux-là estiment généralement toutes les connoissances positives que l'on peut obtenir par l'observation des faits, et s'intéressent également à toutes les sciences, les appréciant chacune, soit sous le rapport de leur utilité directe pour l'homme, soit sous celui des moyens qu'elles lui procurent pour parvenir à la connoissance de la vérité (1).

Tels sont, dans les deux exemples que je viens de citer, les résultats si différens de la faculté de *juger*, entre les hommes qui, peu exercés à rendre à la fois beaucoup d'idées présentes à leur esprit, et dont le jugement, conséquemment, ne varie que peu ou presque point les sujets de ses actes, ne peuvent que s'occuper de menus détails, et ceux dont les idées, très-diversifiées, donnent à leur jugement une étendue telle qu'elle leur permet d'embrasser à la fois, par la pensée, les sujets les plus vastes. Ces derniers remontent à la source des choses ; les voient bientôt ce qu'elles sont réellement ; et, mieux qu'aucun des autres hommes, reconnoissent, dans l'ordre admirable

qu'ils observent, dans l'enchaînement et l'immutabilité des lois qui régissent cet ordre, la puissance infinie du SUBLIME AUTEUR de tout ce qui existe !

Le degré de rectitude qu'acquiert le jugement de l'homme, dans l'intervalle qui se trouve entre l'enfance et l'âge mûr, où il parvient à peu près à son terme de développement et de force ; ce degré, dis-je, étant alors fort remarquable, a été nommé *raison*. On a considéré celle-ci comme une faculté particulière ; tandis que ce n'est qu'un degré acquis, à l'aide de l'expérience, dans le perfectionnement du jugement ; degré très-variable dans les individus. Or, ce degré acquérable de perfectionnement, quelque foible qu'il soit, se remarque aussi dans les animaux intelligens, entre ceux d'entre eux qui sont très-jeunes encore, et ceux qui ont obtenu leurs développemens complets.

Je distingue les jugemens de l'homme en deux sortes principales, remarquables et fort importantes à considérer : ce sont ceux que je nomme les *jugemens de faits* et les *jugemens de raison*.

(1) Comment ne pas reconnoître comme première et principale, puisque toutes les autres sciences en dérivent et y sont liées, celle qui a pour objet l'étude de la Nature et de ses productions ! et n'est-il pas remarquable que cette science si importante n'ait encore obtenu qu'un nom (*Histoire Naturelle*), et que son étude ne soit pas même commencée ; que les observateurs se soient épuisés en distinctions d'objets, de formes de nombre, de composition et de situation de parties ; et que la nature, ses moyens, ses lois, soient restés dans l'oubli !

Les *jugemens dé faits* sont généralement bornés à nous donner la connoissance des faits ; et nous avons vu que toute idée, toute connoissance ne nous est acquise qu'à la suite d'un jugement qui nous la donne.

La connoissance des faits ne peut être positive pour nous que lorsqu'elle résulte directement de nos propres observations ; elle peut, néanmoins, acquérir plus de certitude encore, lorsque l'observation des autres la confirme généralement, parce que nous pouvons avoir nous-mêmes mal observé. Mais, parmi les connoissances de faits que nous possédons, il peut s'en trouver beaucoup qui ne nous soient parvenues que par la communication de diverses observations. Or, comme ceux qui les ont faites, peuvent aussi s'être trompés ou avoir mal observé, quelque fondés que puissent être les faits qu'ils nous apprennent, on sent qu'ils sont réellement moins positifs pour nous.

Au reste, les *jugemens de faits* n'emploient que des idées simples, que celles qui proviennent immédiatement des sensations remarquées. Ce sont, en général, les plus solides, parce qu'ils n'exigent point l'emploi d'idées complexes. Ils se bornent à nous faire connoître les corps, leurs qualités diverses, les phénomènes que certains d'entre eux produisent, le mouvement sous tous

ses rapports, des portions mesurées de l'espace et du temps, etc.

Nos premiers jugemens, tels que ceux que nous faisons dans l'enfance, ne sont que des *jugemens de faits* ; ils nous procurent la connoissance des corps qui nous frappent le plus, ainsi que celle de leurs qualités qui sont les plus apparentes. Pour rectifier ces jugemens, nous avons souvent alors besoin de nous aider de l'usage de plusieurs de nos sens. Plus tard, nous avons souvent encore occasion, dans le cours de la vie, d'exécuter des jugemens de faits ; et, par eux, nous pouvons parvenir à connoître quantité de corps, leurs qualités, leurs propriétés, les nombreux phénomènes que divers d'entre eux nous présentent, etc., etc. Tels sont les *jugemens de faits* : et j'ai déjà dit que ce sont les plus solides et peut-être les seuls sur lesquels nous puissions réellement compter. J'ai dit aussi ailleurs, que les résultats de toute opération mathématique nous donnent des connoissances de cet ordre ; car chaque résultat, simple ou compliqué, est toujours un fait, et ne dépend jamais de nos raisonnemens. Les règles, les méthodes, les formules, en un mot, les moyens qui nous font parvenir à la connoissance de ce fait, sont seuls des produits de l'art et du génie.

Les *jugemens de raison* n'emploient que des idées complexes, et sont, en cela même, d'un ordre bien différent

de celui auquel appartiennent les jugemens de faits. Quoique s'appuyant sur des faits connus, ils ne sont pas le produit de l'observation, mais celui de notre manière de voir, de juger, de raisonner ; manière qui est tout-à-fait dépendante de nos idées et de nos connoissances acquises, ainsi que de nos préventions, nos sentimens, nos penchans et nos passions.

Toutes nos idées s'enchaînent plus ou moins ; toutes concourent de même à la plus ou moins grande rectitude de nos *jugemens* ; aussi avons-nous dit ci-dessus, que notre faculté de *juger* s'étend, s'accroît et se perfectionne en nous, à mesure que nous l'exerçons davantage, et que, variant et multipliant nos idées, nous les rectifions successivement l'une par l'autre, ainsi que les jugemens qui nous les ont fait obtenir. S'il en est ainsi, nos idées complexes, et surtout nos *jugemens de raison*, en un mot, nos raisonnemens, n'obtiennent une parfaite rectitude que de l'influence d'une multitude d'autres idées qui ont dû diriger l'opération de notre intelligence en les formant.

Ayant défini nos *jugemens de raison*, et ayant montré ce qu'ils peuvent être, je crois devoir les distinguer entre eux par quelques divisions principales, afin de les faire mieux connoître. En conséquence, je les divise : 1° en jugemens altérés ;

2° en jugemens incomplets ; 3° en jugemens parfaits. Le *jugement* n'est ici considéré que relativement à l'objet jugé, car, quant à l'opération organique qui amène un jugement quelconque, j'ai déjà dit que cette opération est toujours juste.

Les *jugemens altérés* sont ceux qui, outre qu'ils peuvent être incomplets, qui le sont même ordinairement, se trouvent altérés par l'influence : 1° des préventions de l'individu ; 2° de ses sentimens, ses penchans, ses passions ; 3° d'éléments étrangers, admis parmi ceux qui ont servi à leur opération. Ces jugemens sont donc eux-mêmes de trois sortes ; et tous doivent leur principale altération, soit aux influences citées, soit à l'addition d'un ou de plusieurs éléments étrangers qui ne devoient pas entrer dans l'opération. Ce sont là les jugemens de raison les plus erronés, et malheureusement les plus communs. Ceux qui les font ne sauroient s'apercevoir qu'ils ne sont pas justes : ce que j'ai déjà expliqué plus haut.

Je nomme *jugemens incomplets*, ceux qui ne sont point altérés par des influences particulières, ni par l'addition d'éléments étrangers ; mais dont les éléments employés à leur opération, quoique très-convenables à l'objet ou au sujet considéré, ne sont pas complets, c'est-à-dire, que toutes les idées qui devoient entrer dans cette opération ne s'y sont pas trouvées réunies. Ces jugemens ne sont point justes, et néan- [néanmoins]

moins ce sont ceux qui approchent le plus de la vérité. Ils sont déjà peu communs ; et ce sont, en général, des hommes d'un sens droit, souvent fort instruits d'ailleurs, qui les produisent. Mais il leur manquoit des idées à l'égard du sujet sur lequel ils ont cru pouvoir prononcer, puisqu'ils n'ont pas fait usage de toutes celles qui devoient servir à l'opération.

Enfin, j'appelle *jugemens parfaits*, ceux qui ne sont point altérés par des préventions, des préjugés, des passions quelconques, ni par l'addition d'éléments étrangers, et qui, en outre, sont le résultat de la réunion de tous les éléments qui devoient servir à l'opération. Ce sont là les jugemens qui nous font connoître des vérités. Ils sont bien rares, sans doute ; mais il n'est pas hors du pouvoir de l'homme de parvenir à en produire de cette sorte. En différens temps, il a pu ou dû en paroître de tels dans les discours ou les écrits des hommes qui furent les plus grands observateurs et à la fois les penseurs les plus profonds ; mais les vérités qu'ils ont probablement énoncées n'ont pas été reconnues, ou ne l'ont été que par un très-petit nombre. Cela pouvoit-il être autrement ?

D'après ce qui vient d'être exposé, on doit reconnoître : 1° que nos *jugemens de faits* ne sont que des aperçus de faits réels distingués ; aperçus qui n'ont besoin que de peu de considérations

accessoires pour être solides ; et qui ne peuvent être erronés que lorsque nos sens nous trompent, ou que nous observons mal ; 2° qu'au contraire, nos *jugemens de raison*, auxquels nous donnons le nom de *conséquences*, sont généralement très-exposés à l'erreur, puisqu'ils exigent que toutes les considérations essentielles au complément et à la rectitude de ces opérations de notre intelligence, aient été épuisées et mises en œuvre en les formant. Or, puisque nos conséquences sont si exposées à l'erreur, combien nos raisonnemens, de tout genre, ne doivent-ils pas l'être, ces raisonnemens n'étant, comme l'on sait, que des suites de conséquences ! Enfin, quoique les premières de celles-ci soient tirées des faits, même de ceux bien observés, qui ne sait qu'entre ces faits considérés et les conséquences que l'on en tire, il y a presque toujours une hypothèse interposée et en quelque sorte cachée ? Il est donc évident que l'on peut réellement compter sur les faits bien constatés, tandis qu'on ne le peut pas toujours sur les conséquences qu'on en tire.

Le *jugement* étant la plus importante des facultés de l'homme, puisque c'est celle qui peut l'amener à reconnoître ce que les choses sont réellement, qui peut l'empêcher d'être dupe de l'erreur, en un mot, qui peut lui donner la dignité à laquelle il est le seul être qui puisse parvenir ; et cette fa- [faculté]

culté si avantageuse, obtenant d'autant plus de rectitude et d'autant plus d'étendue et de solidité qu'elle est plus exercée et que les sujets de ses actes sont plus variés ; l'homme, dis-je, devrait donc sentir qu'il a le plus grand intérêt à l'exercer, à l'étendre, en un mot, à la perfectionner en variant les sujets de ses jugemens. Or, ce n'est point *juger*, lorsqu'on s'en rapporte aux autres, aux autorités mêmes. Il faudroit que chacun s'efforçât de *juger* soi-même, fît en sorte d'en contracter de bonne heure l'habitude, et eût la sagesse de ne le faire toujours que provisoirement ou conditionnellement ; c'est-à-dire, relativement à la somme de connoissances qu'il peut avoir de l'objet qu'il *juge* ; car on ne doit presque jamais être sûr d'avoir épuisé toutes les considérations qui se rapportent à cet objet, et l'on doit encore être assuré qu'un plus grand nombre de connoissances, sur le même objet, nous le montreroient alors sous un autre point de vue, c'est-à-dire, nous le feroient *juger* différemment. Voilà pourquoi nous voyons toujours les choses telles que notre jugement nous les présente.

Au lieu de nous porter de bonne heure à exercer notre *jugement*, dès l'enfance, au contraire, on nous force à le soumettre à l'autorité sur une multitude de sujets, et l'on nous en fait contracter l'habitude. Il en résulte que, dans le cours entier de

notre vie, les suites de cette habitude nous maîtrisant, nous devenons paresseux à *juger* nous-mêmes ; nous trouvons qu'il est plus facile, plus expéditif, souvent plus politique de nous en rapporter aux autres ; l'autorité et l'opinion en crédit remplacent presque partout notre *jugement* : en sorte que l'importante faculté que l'homme tient de la nature, et qui pouvoit lui être si avantageuse, étant, pour la presque totalité des nations civilisées, rarement exercée par les individus, ou ne l'étant que sur des choses de peu d'importance, devient presque nulle pour lui, ou du moins n'acquiert que très-peu d'extension, et ne lui sert qu'à l'égard d'objets usuels et de détail. Certes, cet état si remarquable, dans lequel l'homme lui-même s'est laissé entraîner, n'est pas d'une médiocre conséquence parmi les causes qui retardent les progrès éminens qu'il pourroit faire dans la civilisation.

Maintenant, si l'on considère cette immense diversité de degrés d'intelligence qui constituent l'échelle dont nous avons parlé, échelle dont les degrés inférieurs sont toujours occupés par la grande majorité de toute population civilisée ; si l'on considère ensuite cette habitude si générale de ne *juger* tout ce qui a quelque importance que d'après les autres, d'après les opinions admises, de manière que l'on n'ose presque

examiner soi-même le fondement de celles qu'on adopte ; si l'on considère encore que rien n'est plus rare que de rencontrer un homme qui ait l'habitude de penser, de méditer, d'approfondir le fond de choses, de bien juger ses intérêts généraux, ce qu'exigent de lui sa position dans la société et ses devoirs envers elle ; enfin, si l'on considère que tous les hommes ont les mêmes penchans, quoique chacun de ces penchans ne se développe qu'en raison des circonstances qui s'y trouvent à *dominer* d'une manière quelconque, et par tous les moyens ; sera-t-il donc si difficile de reconnoître les causes de l'état où l'on voit les habitans de tout pays civilisé, et d'assigner celles de leurs actions, selon la position des hommes dont il s'agit, et selon les circonstances dans lesquelles ils se rencontrent ? Manquera-t-on, enfin, de moyens pour déterminer les causes de cette extrême diversité dans la manière de sentir, de juger, diversité qui est une source inépuisable de contradictions, de discordes, de destructions, de maux infinis et de toutes sortes qui accablent accablent l'humanité ? Je ne le crois pas.